SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021

N°CT2021.5/100-2

L'an deux mil vingt et un, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Claire GASSMANN, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Rosa LOPES, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU , Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :
Madame Françoise LECOUFLE à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Julien BOUDIN, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Philippe LLOPIS à Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur François VITSE à Madame Marie VINGRIEF, Madame France BERNICHI à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Maurice BRAUD à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bruno CARON à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Madame Marie VINGRIEF, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND à Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Marie-Claude GAY à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Corine KOJCHEN à Madame Rosa LOPES, Madame Sonia RABA à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Mathilde WIELGOCKI à Madame Carine REBICHON-COHEN.

Etaient absents excusés :
Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Laurence WESTPHAL.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie BOURDINAUD.

Nombre de votants : 72

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021

Vote(s) pour : 72
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021

N°CT2021.5/100-2

OBJET : **Déplacements -** Adoption du plan vélo de Grand Paris Sud Est Avenir

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code des transports et notamment les articles L.1214-30 et suivants ;

VU le code de l'environnement et notamment l'article L.123-19 ;

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil régional d'Île-de-France n°CR36-14 du 19 juin 2014 approuvant le plan de déplacements urbains d'Île-de-France ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.6/108 du 22 novembre 2017 relative à l'examen de la compétence « transports et déplacements » ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2018.1/013 du 14 février 2018 engageant la procédure d'élaboration d'un plan local de déplacement ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2019.3/072 du 19 juin 2019 approuvant le diagnostic du plan local de déplacement ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2021.5/100-1 du 15 décembre 2021 arrêtant le projet de plan local de déplacement ;

VU l'arrêté du Préfet du Val-de-Marne n°2018-795 du 8 mars 2018 portant délimitation du périmètre d'établissement du plan local de déplacement de l'établissement public territorial de Grand Paris Sud Est Avenir ;

CONSIDERANT que les actions du plan vélo relèvent à la fois du développement d'infrastructures avec pour objectif à terme de développer

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021

250 km d'itinéraires cyclables, mais également d'outils serviciels comme le déploiement de stationnements vélo, la mise en place d'un jalonnement adapté ou encore l'installation d'ateliers de réparations ;

CONSIDERANT que les itinéraires cyclables proposés au plan vélo ont fait l'objet d'une large concertation auprès des villes, puis des associations vélos et ont été partagés avec le Département du Val-de-Marne, la Région Ile-de-France et la Métropole du Grand Paris ;

CONSIDERANT que le plan vélo est cohérent avec le projet de RER Vélo porté par la Région Ile-de-France et le Plan Vélo Métropolitain porté par le Métropole du Grand Paris ;

CONSIDERANT que s'agissant du plan vélo, une fois ce dernier adopté en conseil de territoire, le Territoire ainsi que les 16 communes de GPSEA devront ensuite délibérer sur le plan triennal de réalisation des itinéraires cyclables ;

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 17 DECEMBRE 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : **ADOPTE** le Plan Vélo de Grand Paris Sud Est Avenir ci-annexé.

FAIT A CRETEIL, LE QUINZE DÉCEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,

Laurent CATHALA